

**DEC183250DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

**Vu** le projet de convention portant « Memorandum of Understanding » (MoU) conclu entre le CNRS, l'Institut de Recherche pour le Développement, le Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban et L'Agence universitaire de la Francophonie ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention portant « Memorandum of Understanding » conclue entre le CNRS, l'Institut de Recherche pour le Développement, le Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban et L'Agence universitaire de la Francophonie.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13